

**Proposition du Conseil administratif du 3 novembre 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit de 753 900 francs destiné à l'aménagement et à la mise aux normes des ludothèques de la Ville de Genève.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

**Introduction**

La présente demande de crédit est destinée à l'achat de mobilier afin d'équiper dix ludothèques sises en ville de Genève. Elle servira également à compléter la signalétique de certaines ludothèques.

**Contexte et historique**

La Ville de Genève, plus particulièrement le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) par le biais du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), subventionne onze associations de ludothèques qui animent douze sites de ludothèques.

Chaque association reçoit une subvention en nature, afin de doter les ludothèques en personnel qualifié et de locaux. Quant à la subvention de fonctionnement, elle est principalement destinée à l'achat de jeux.

Les ludothèques de la Ville de Genève ont achevé leur professionnalisation en 2011 et doivent répondre à des critères précis en termes d'heures d'ouverture au public, privé ou institutionnel, et collaborer avec la Ville de Genève sur des événements ponctuels, tels que la journée Jeux en famille, la Fête des écoles et la saison des Ludobus.

Les dépenses liées à leur aménagement sont prises sur les budgets de fonctionnement et chaque association achète son propre mobilier.

En 2014, un audit commandé par l'ECO pour évaluer l'organisation et la prestation des ludothèques a notamment conclu ce qui suit:

*La prestation des ludothèques est tournée essentiellement vers l'accueil des usagers et l'animation. Il est donc important que l'espace à disposition soit optimisé de manière à permettre l'accès au plus grand nombre. A ce titre, et comme cela a déjà été fait sur l'initiative de quelques ludothèques, nous recommandons de faire intervenir des spécialistes en aménagement des ludothèques afin d'établir un devis groupé pour l'ensemble des structures.*

Suite à cette recommandation, l'ECO a initié à l'automne 2016 une réflexion autour de l'aménagement des ludothèques en collaboration avec le Centre national de formation aux métiers du jeu et du jouet de Lyon.

L'objectif était que chaque équipe de ludothécaires puisse identifier ses besoins en matière de mobilier et penser l'aménagement des ludothèques en fonction de l'autonomie et de la sécurité physique et psychique des joueurs qui les fréquentent. Des espaces clairement définis et adaptés aux différents âges et types de jeux sont en effet indispensables à un accueil adéquat et chaleureux des familles. Un module de formation destiné à l'ensemble des ludothèques s'est déroulé en 2017 et a donné lieu à un cahier des charges précis concernant le mobilier des ludothèques.

## **Exposé des motifs**

### *Obligations légales et de sécurité*

Le règlement relatif aux conditions de subventionnement des associations de ludothèques de la Ville de Genève (LC 21 522) en son article 4, alinéa 2, lettre b), stipule ceci:

«Les subventions en nature au sens du présent règlement correspondent à:

- b) la mise à disposition de locaux équipés et de matériel, conformes aux normes cantonales de sécurité et de salubrité ainsi que l'exécution ultérieure des travaux nécessaires.»

### *Du mobilier usé et une fréquentation forte*

Les douze ludothèques de la Ville de Genève ont accueilli ces dernières années plus de 120 000 personnes de tous âges, mais principalement des enfants âgés de 2 à 12 ans.

L'ensemble des ludothèques accueille aussi des groupes d'enfants encadrés par des éducateurs et éducatrices de la petite enfance, des animatrices parascolaires et de maisons de quartier, ainsi que des classes.

Hormis les deux ludothèques nouvellement meublées dans le cadre de la rénovation de l'école de Pâquis-Centre pour l'une et de la transformation du bâtiment de l'ancien manège pour l'autre, les ludothèques sont essentiellement meublées avec du mobilier vétuste qui se doit d'être renouvelé pour accueillir le public en toute sécurité.

### **Programme et descriptif des travaux**

Les ludothèques proposent des espaces définis en fonction des différents types de jeux et en fonction de l'âge des différents publics accueillis.

Elles se structurent selon le schéma suivant:

- un espace vestiaire;
- un espace sanitaire;
- un espace destiné aux enfants en bas âge;
- un espace destiné aux jeux de règles;
- un espace destiné aux enfants âgés de 6 à 12 ans, avec, généralement, jeux de carambole, baby-foot et billard;
- un espace destiné au prêt;
- un espace destiné au personnel avec atelier de réparation et d'entretien des jeux.

L'ECO, en collaboration avec le personnel des ludothèques et le Centre national de formation aux métiers du jeu et du jouet, a établi un cahier des charges pour chaque ludothèque de la Ville de Genève qui comprend le mobilier pour chaque espace.

Les ludothèques de la Ville de Genève nécessitant un renouvellement de mobilier sont:

- ludothèque des Eaux-Vives, rue du Nant 27, 1207 GE;
- ludothèque Prêts-Ludes, rue Le-Corbusier 4-6, 1208 GE;
- ludothèque Pré-Picot, chemin Franck-Thomas 31, 1223 Coligny;
- ludothèque Plainpalais/Jonction, avenue Sainte-Clotilde 1, 1205 GE;
- ludothèque La Marelle, route des Franchises 54A, 1203 GE;
- ludothèque Petit-Saconnex, chemin des Genêts 14, 1202 GE;
- ludothèque Servette, rue Jean-Robert-Chouet 8, 1202 GE;
- ludothèque Saint-Jean, rue de Saint-Jean 12, 1203 GE;
- ludothèque 1-2-3 Planète, avenue d'Aire 42, 1203 GE;
- ludothèque Sécheron, avenue Blanc 7, 1202 GE.

Les ludothèques sises à l'école de Pâquis-Centre et dans le nouveau bâtiment de Manège en Ville ne sont pas concernées.

Le mobilier prévu pour chaque ludothèque est:

- espace vestiaire: vestiaire à casiers, porte-manteaux, crochets;
- espace sanitaire: tables à langer;
- espace destiné aux enfants en bas âge: tapis d'éveil et de mobilité, U d'assise, coffres, modules mousse, fauteuils et banquettes pour adultes;
- espace destiné aux jeux de règles: tables de différentes hauteurs, chaises avec diverses hauteurs d'assises, armoires étagères, tabourets;
- espace destiné aux enfants âgés de 6 à 12 ans: chaises, tables, fauteuils;
- espace destiné au prêt: banque d'accueil, étagères et armoires;
- espace destiné au personnel: lave-vaisselle et lave-linge pour l'hygiène des jeux et jouets, tables et chaises.

Au-delà du mobilier, les ludothèques ont également besoin d'éléments d'isolation phonique permettant d'améliorer l'environnement sonore dans certains locaux d'une part et d'une signalétique plus claire et visible d'autre part.

Afin d'implémenter le projet d'aménagement, mandat sera donné à un-e architecte d'intérieur afin qu'il ou elle:

- produise un avant-projet et esquisse des plans à partir des cahiers des charges déjà produits;
- estime les coûts en respectant le budget de la présente demande de crédit;
- établisse un planning de réalisation;
- recherche le matériel ad hoc, si possible à partir de catalogue existant;
- consulte les associations de ludothèques;
- présente une proposition d'aménagement à l'ECO pour validation;
- réalise les commandes de mobilier et finalise le projet en lien avec l'ECO et les associations de ludothèques.

### **Transition écologique et cohésion sociale**

L'ensemble du projet se fera en concertation avec les associations de ludothèques. Les appels d'offres lancés dans le cadre de l'achat du mobilier veilleront à intégrer des critères d'achat éco-responsables (matériaux renouvelables, bois provenant d'exploitations forestières durables, etc.).

### **Estimation des coûts**

	Fr.
Mobilier	600 000
Eléments de signalétique	50 000
Mandat aménagement et de graphisme	50 000
TVA 7,7%	<u>53 900</u>
<b>Total</b>	<b>753 900</b>

### **Délai d'acquisition**

Les équipements seront acquis, progressivement, dès le vote de la présente demande.

### **Référence au 16<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2021-2032**

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif, sous le N° 030.102.02 du 16<sup>e</sup> PFI 2021-2032, pour un montant total de 800 000 francs.

### **Budget de fonctionnement**

La présente demande de crédit n'entraîne pas de frais de fonctionnement supplémentaires pour le service gestionnaire.

### **Charges financières annuelles**

La charge financière annuelle nette sur le montant de 753 900 francs, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, se montera à 194 400 francs.

### **Validité des coûts**

Les prix indiqués dans le chapitre «estimation des coûts» sont ceux du mois de février 2020 et ne comprennent aucune variation.

### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est l'ECO.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement [A/B] et impact sur le budget de fonctionnement [C] (en francs)**

**Objet: aménagement et mise aux normes des ludothèques de la Ville de Genève**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Terrain		
Honoraires		
Gros œuvre		
Second œuvre		
Installations, équipements fixes		
Véhicules lourds		
Mobilier, infrastructures informatiques	650 000	86
Machines, matériel, véhicules		
Equipements informatiques ou bureautiques		
Frais financiers		
Mandat architecte intérieur	50 000	6,6
TVA	53 900	7
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>753 900</b>	<b>100</b>

**B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: N</b>			0
<b>N + 1</b>	150 000		150 000
<b>N + 2</b>	201 300		201 300
<b>N + 3</b>	201 300		201 300
<b>N + 4</b>	201 300		201 300
			0
			0
<b>Totaux</b>	<b>753 900</b>	<b>0</b>	<b>753 900</b>

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**  
(nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)

**CHARGES**

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		
31- Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	194 400	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>194 400</b>	

**REVENUS**

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>0</b>
---	----------

Au regard de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 753 900 francs destiné à l'achat de mobilier pour les ludothèques de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 753 900 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2022 à 2025.